

pouvoir observer personnellement l'état particulier de la société, a formé ses plans de manière à aggraver le mal. Dans certain cas il a même concédé les prétentions nuisibles de nationalité, afin d'éviter les demandes populaires ; tel qu'en essayant de diviser le conseil législatif, et le patronage du gouvernement, également entre deux races ; et cela pour éluder les demandes d'un conseil établi et d'un exécutif responsable : et d'autre fois il a suivi une marche tout à fait contraire. Une politique basée sur des informations incorrectes, et changeant continuellement de mains, a montré dans la colonie un système vacillant et qui dans le fait n'était aucun système du tout. Les concessions réciproques aux races opposées, n'ont fait que les irriter tous deux, que diminuer l'autorité du gouvernement et en entretenant les espérances d'une nationalité Canadienne Française, on a contrecarré l'influence qui aurait pu amener la querelle à son terme naturel et nécessaire. La lutte entre le gouvernement et l'assemblée a aggravé les animosités des races, et les animosités des races ont empêché le règlement des difficultés politiques. Aucun remède n'opérera à moins qu'il ne puisse être appliqué à l'un et l'autre mal. A la racine des maux du Bas-Canada, se trouve le conflit des deux races qui composent la population : jusqu'à ce que ceci soit réglé, tout bon gouverneur sera impraticable ; car soit que les institutions politiques soient réformées, ou laissées dans l'état où elles sont, soit que les pouvoirs du gouvernement soient confiés à la majorité ou à la minorité, nous pouvons être assurés que tant que les hostilités de race existeront, le parti qui sera revêtu du pouvoir s'en servira pour des fins partiales.

J'ai donné une description très détaillée de la lutte entre les races Française et Anglaise dans le Bas-Canada, parceque j'avais le désir de produire une conviction complète et générale de l'importance première de cette lutte, dans la considération des causes des maux qui ont si gravement affligé la province. Cependant, dans le cours de mes remarques précédentes, je n'ai pu éviter de toucher à d'autres causes qui ont grandement contribué à occasionner l'état existant des choses ; et j'ai mentionné entre elles les vices de la constitution, et les erreurs provenant du système de gouvernement. Il est, en effet, impossible de croire que les causes assignées de la lutte entre le gouvernement et la majorité n'ont eu aucun effet, même quoique nous puissions croire qu'elles en ont eu moins que ne l'imaginent les parties contendantes. Il est impossible de remarquer l'grand ressemblance des constitutions établies dans toutes nos Provinces de l'Amérique Septentrionale, et la tendance frappante de toutes à mener presque au même résultat, sans en venir à croire